

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI  
(Code postal 20138)

Délibération n°61.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le vendredi 17 septembre 2021 à 14 heures 30.

NOMBRE DE  
MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

09/09/2021

Date d'affichage

20/09/21

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI (procuration à Félix PERETTI)

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

**Objet de la délibération : Servitude de passage parcelle H1112**

Le Président de séance expose au conseil un projet de servitude. La SAS VALORI propriétaire des parcelles H1113 et H 547 propose de modifier leur accès depuis la départementale à travers la parcelle H 1112 propriété de la commune.

En effet à l'heure actuelle cette voie traverse le parking attenant au restaurant Chez Mico. Le Gérant de la SAS VALORI Mr Simon RUSSO propose de limiter cette emprise au minimum en longeant le bord de la parcelle communale H 1112 selon le plan annexé à la présente et réalisé par la société AGEX géomètre expert.

La SAS VALORI s'engage à réaliser à ses frais la création et l'entretien de cette servitude, celle-ci est uniquement vouée a desservir les parcelles H1113 et H547 et sera matériellement séparé du parking situé sur la parcelle H 1112 Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision. Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

POUR LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI  
PAR DÉLÉGATION

